

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De créer une commission « réfection de l'église », de mettre en place une souscription sur le secteur de notre doyenné et d'accepter tout financement.
- De porter le montant de la caution de la salle polyvalente à 500 € à compter du 1^{er} février 2019.
- De demander, lors de la réservation un acompte de la moitié de la somme de la location ainsi que la caution. Le reliquat de la somme due sera réclamé lors de l'état des lieux d'entrée.
- D'acheter une machine auto-laveuse pour le nettoyage des bâtiments communaux.
- D'accepter la demande de défrichement de la parcelle cadastrée lieu-dit « les Ilions » section ZC n° 40 par le département du Jura, en vue de la réalisation d'un contrat Natura 2000.
- D'approuver le classement de cette parcelle en Espace Naturel Sensible au niveau de la confluence du Doubs et de l'Orain.
- De transmettre à la Trésorerie un titre exécutoire d'un montant de **29 312.33 €**, au nom de la société Lombard et Guérin Gestion ancien délégataire de la foire d'automne, correspondant au matériel non rendu (coffrets électriques et panneaux), aux factures de contrôle des installations électriques et à la facture de la société de gardiennage et de sécurité 2018.
- D'accepter la possibilité d'un élargissement au sein du RPI et d'étudier toutes propositions permettant l'utilisation des bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC QUATRE ABSEPTIONS (MMES BOBET, BOGNON, LAPORTE ET M. DURY) ET HUIT VOIX POUR DÉCIDE :

- le renouvellement de la convention proposée par la SPA pour l'année 2019.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT